

**2025-016**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNE**DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINECONTRIBUTIONS
BUDGÉTAIRES**Nombre de Conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

OBJET :Adhésion 2025 au
FEDON 11**CONVOCACTION C.M. :**
04/02/2025REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 16****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances à la grande salle de l'Espace Louis Daudé de Bages (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

PRÉSENTS : Jean-Louis RIO, Catherine ROI, Henri BASTIDE, Emilie EVEILLECHIEN, Stéfan FROWEIN, Henri BUSTO, Charles REALES, Cécile JASSIN, Marie-Josée BOUNOURE, Philippe CARRERA.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET, Marie-Claude BUSTO.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Henri BASTIDE, Claudine BOUFFET à Emilie EVEILLECHIEN.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Charles REALES.**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal de la demande de cotisation 2025 de la Fédération Départementale contre les Organismes nuisibles de l'Aude.

La Fédération de Défense contre les Organismes Nuisibles (FEDON 11) est un acteur-coordonateur central de la protection des végétaux et de la protection de l'environnement dans l'Aude. Elle anime notamment les groupements de défense locaux (GDON) et les accompagne dans leurs actions.

En effet, les dangers sanitaires sur le département ne sont pas négligeables et sont en constante évolution. Détecter précocement les nuisibles permet d'éviter leur propagation, et aide à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. La surveillance permet également de limiter l'impact sur l'économie agricole du territoire en préservant des cultures saines et en conservant des paysages représentatifs du terroir.

Aussi, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette adhésion.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- DÉCIDE d'adhérer pour 2025 à FEDON 11 dont la cotisation s'élève à 150 € ;
- PRÉCISE que la somme est inscrite à l'article 65561 au budget primitif 2025 ;
- PRÉCISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Transmise au comptable public,
 - Publiée et affichée en mairie conformément aux règlements en vigueur



**AFFICHAGE DE LA
CONVOCAION C.M :**
04/02/2025

LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

**CERTIFIÉE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
13/02/2025**

Jean-Louis RIO

Charles REALES


Maire de BAGES




Secrétaire de séance

**PAR PUBLICATION
LE : 13/02/2025**